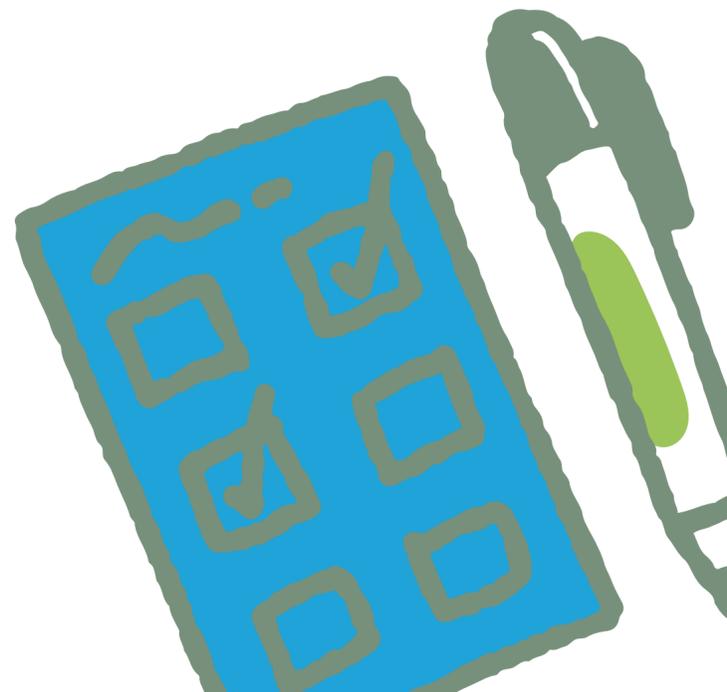


*Dannemois*  
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE



# LE CONSEIL MUNICIPAL

# DES JEUNES



## Qu'est ce que le conseil municipal des jeunes ?

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est un lieu d'apprentissage et d'exercice de la démocratie locale.

Il a pour fonction de **former** les enfants et les jeunes à la vie citoyenne et démocratique :

- en leur apportant une connaissance de la vie locale et des institutions,
- en les intégrant aux réflexions et problématiques de la vie du village,
- en leur proposant une collaboration avec les services municipaux et autres acteurs extérieurs.

C'est aussi leur donner l'opportunité de **participer** à la vie de leur village, en leur donnant un cadre pour :

- s'exprimer,
- émettre des avis,
- être écoutés,
- faire des propositions de projets à réaliser ensemble,
- d'être le porte parole de la population et en particulier les jeunes.

## Comment ça fonctionne ?

Le conseiller est élu pour une durée de **2 ans**.

Le CMJ se réunit une fois par semestre en présence du Conseil des Sages et/ou du Conseil Municipal pour échanger d'une manière générale sur le fonctionnement de la commune.

Les élus du CMJ se réunissent d'autre part, au minimum une fois tous les 3 mois, en commission thématique, en fonction des orientations, des objectifs et des projets qui seront déterminés au moment de l'investiture. Toutes les séances sont encadrées par des élus de la commune.

## Comment devient on Conseiller Municipal des Jeunes ?

Tout enfant scolarisé en classe de CM1 ou CM2 ou collège et habitant la commune de DANNEMOIS peut être éligible.

A partir de **1er octobre 2024** sera tenu à la disposition des enfants un dossier comprenant :

- un rappel des obligations du conseiller municipal jeune
- la déclaration de candidature à remplir par le candidat
- les autorisations parentales.

Le retrait d'un dossier n'engage en rien l'élève. Le dossier de candidature pourra être retiré auprès de la mairie ou par mail ([mairie@dannemois.fr](mailto:mairie@dannemois.fr)).

Pour les candidats volontaires, ce dernier devra être déposé avant le **dimanche 10 novembre** à la mairie (auprès du secrétariat ou déposer dans la boîte aux lettres), afin d'être validé.

## Et les élections ?

Elles se dérouleront à la sortie de l'école, **le vendredi 15 novembre, de 16h30 à 18h.**

Tous les enfants de DANNEMOIS scolarisés en CM1 / CM2 et au collège sont ÉLECTEURS.

Ce jour-là :

- chaque électeur recevra une carte d'électeur nominative qui sera distribuée le jour des élections,
- les enfants qui se présentent pourront, s'ils le souhaitent, présenter leur campagne électorale
- s'ensuivront directement les élections.

Chaque électeur devra alors être muni :

- de sa carte d'électeur
- et du bulletin de vote qu'ils trouveront le jour même au sein du bureau de vote.

Le dépouillement aura lieu à l'issue du vote.

Le CMJ t'apportera une connaissance de la vie locale et des institutions grâce à une collaboration avec l'ensemble des acteurs qui font vivre notre village. Cela te permettra de rejoindre un groupe dynamique, d'élargir tes connaissances et de t'engager aux services de la collectivité, tout en découvrant le travail en équipe.

C'est avant tout un lieu de travail, de réflexion, d'actions mais qui peut aussi laisser place à des moments de détente et d'animations.

Contre un peu de temps, le CMJ ne peut t'aider qu'à t'épanouir, te voir grandir, d'apporter de la fierté, la joie et de l'amusement.